



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du jeudi 11 février 2010

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaudo, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Thierry Vaillant.

Pouvoir :

Maryline Jugault donne pouvoir à Michel Denoual

Personnes absentes excusées :

Pascal Ravache
Philippe Saloux
Jérôme Robin
Yves Périon

Marie-Paule Burguin est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

1-Approbation du compte rendu de la séance du 14 janvier 2010

Aucune observation n'étant faite, le compte- rendu est approuvé.

2- Intervention du Conseil en Energie Partagée du Pays de Redon

Le Maire laisse la parole à Monsieur Guillaume Rigaud, Chargé de mission au Conseil en Energie Partagée du Pays de Redon, avec lequel la commune a signé une convention.

Monsieur Rigaud présente aux conseillers l'étude thermique qu'il a réalisée sur la salle de sports dans le cadre de sa prochaine réhabilitation.

L'exposé a débuté par une présentation de l'évolution des consommations d'eau et d'électricité sur les 5 dernières années et d'un bilan de l'existant en terme d'équipements (isolation, production de chauffage et d'eau, éclairage, ventilation).

Monsieur Rigaud a poursuivi par des préconisations sur ces équipements afin de réduire les coûts énergétiques (eau et électricité) et a procédé à un comparatif des différents procédés pour la production de chauffage, à savoir : chauffage central par chaudière électrique (système actuel), chauffage central indépendant et chauffage central par chaudière propane ou bois.

	Consommation (KWh)		Dépense (€)		
	Chauffage	Autres	Elec Chauffage	Elec autres	Total
Electrique	40 000	10 000	5840	1460	7300
Propane	34 000	10 000	4080	1800	5880
Bois	40 000	10 000	2000	1800	3800

3- Extension (création d'un local stockage) et rénovation d'un ensemble à vocation socio-éducative : plan de financement

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé la réhabilitation d'un ensemble de bâtiments dans un but socio éducatif. La Commune, disposant d'un estimatif du projet, il convient de procéder à la détermination du plan de financement de cette opération et de présenter les subventions possibles.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses totales : 420 000€ H.T. soit 502 320€ TTC

Recettes :

- Conseil Général (30% de 350 000€) : 105 000€
- Conseil Général (30% de 70 000€) : 21 000€ (TSD : taux de solidarité départementale)
- Préfecture (40% de 400 000€) : 160 000€ (DGE : dotation globale de fonctionnement)
- Emprunt : 100 000€
- Autofinancement : 116 320€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté. Les subventions de DGE et du Conseil Général sont liées au respect des critères de développement durable et d'économie d'énergie.

Le Maire précise que les travaux d'isolation sont repoussés au dernier trimestre 2010.

4- Divers

4.1) Atelier communal

Le Maire informe les conseillers que l'acte de vente a été signé pour l'acquisition des bâtiments de Monsieur Roland DENIS.

4.2) Local commercial

Le Maire avise les conseillers, qu'une demande a été faite pour louer le local commercial situé « 12 rue de la Mairie », pour la vente de restauration rapide. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la

location. Toutefois, des travaux dans ce local étant nécessaire pour l'exercice de cette activité, le loyer sera fixé en fonction du montant des travaux à réaliser.

4.3) Extension d'eau

Des extensions d'eau sont réalisées actuellement sur la commune : « rue des Quins », à la zone artisanale des Brivaudais et « rue des Châtaigniers ».

4.4) Achat d'un terrain par Monsieur Michel GUILLAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel GUILLAS abandonne l'achat de la parcelle ZA n°214 à la commune. Il négocie l'achat d'un terrain plus proche de chez lui, avec une personne privée.

4.5) Piégeage de ragondins

La campagne de piégeage de ragondins sur la commune débutera le mercredi 10 mars 2010.

4.6) Chiens errants

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils ne doivent pas errer sur la voie publique sans être tenus en laisse. Pour les propriétaires de chiens de première ou deuxième catégorie une déclaration doit obligatoirement être faite en mairie.

Attention ! une erreur s'est glissée dans le bulletin annuel concernant le numéro de téléphone de Monsieur et Madame LANDEL, artisan menuisier : 02.99.71.09.69 ou 06.77.91.12.31

INFORMATIONS

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE

L'association de chasse de Théhillac organise son repas de chasse annuel :

le samedi 17 avril 2010,
à 20h00 à l'auberge du Passeur (cran St-Dolay).

Apéritif à partir de 18h à la cabane de chasse de Saint-Lienne.

Prix du repas 12€ adulte et 5€ enfant.

Inscription auprès de Philippe SALOUX : 02.99.90.21.67 ou Jacques VAILLANT : 02.99.90.27.04.